Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

#### **SEANCE DU 10 JUILLET 2024**

Afférents au Conseil 15 En exercice 15 Qui ont pris part à la délibération 09

Date de convocation 04/07/2024 Date d'affichage 11/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet, à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Julien FABER, Sophie KOLLROS, Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Esperanza LULLO, Pascal LEPAGE, Frédérique SERRE, Jean-Noël LEPAGE.

Absents non excusés: Richard CURTO PEREZ, Agnès

**CRESPEL** 

Absent excusé : Raoul PURSON donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON donnant pouvoir à Agnès ROUX, Magali PLATAT donnant pouvoir à Christophe PUZIN.

Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

2024-07bis-D03bis

Le conseil municipal examine les demandes de subvention des associations pour l'année 2024 ou la saison 2023/2024.

Après avoir délibéré, conformément au règlement d'attribution, le conseil municipal décide, hors la présence de Agnès Roux, Pascal Lepage, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'attribuer les subventions suivantes, hors la présence de :

.../...

### **ASSOCIATION**

#### **SUBVENTION 2024**

200 € à titre exceptionnel

JARDIN DES LIVRES	1 737 €
CLUB BONNE HUMEUR	454 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
TRADITIONS MEUSIENNES	1 000 € + 500 € (subv exceptionnelle pour la fête du four)
PETIT THEATRE	Pas de demande
TCD	1 180 €
ASDS	4 000 €
JUDO CLUB	1 400 €
CHEVALIERS DE LA GAULE	250 € + 1 000 € (pour investissements)
MEUSE BIERE ET MUSIQUE	200 €
FIL ET SOUPLESSE	350 €
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	300 €
FIT'N DANCE *	150 €
AIRSOFT *	150 €

Ont signé au registre les membres présents. Copie conforme.

Le Maire, Romuald LEPRINCE.

**TAONE** 

<sup>\*150 €</sup> attribués aux associations qui ne sollicitent pas de subvention et qui participent à la vie du village